



Délais d'appel du procureur après une relax

Par **somaly**, le **23/06/2009** à **23:47**

Bonjour,
mon fils a été jugé puis relaxé mais le procureur a fait appel , mais je n'ai toujours pas reçu le courrier concernant cet appel est-ce normal merci

Par **citoyenalpha**, le **24/06/2009** à **00:20**

Bonjour

vos fils ont été relaxés par la juridiction. Le procureur a fait appel de cette décision. L'appel est un nouveau procès devant une juridiction supérieure. L'appel rend caduque le jugement rendu par la 1ère juridiction.

En conséquence vos fils seront jugés pour les mêmes faits et encourront les mêmes peines que lors de leur comparution devant la 1ère juridiction.

Concernant votre voiture vous pouvez demander la main levée auprès du JEX du Tribunal de Grande Instance par lettre recommandée avec accusé de réception. Attention vous devrez justifier votre demande. (dans votre cas fournir le certificat d'immatriculation)

Restant à votre disposition